



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15

Mail : sncp@sncp-cfdt.org Site Internet : <http://www.sncp-cfdt.org>

DECLARATION LIMINAIRE CAP CORPS DE COMMANDEMENT MARS 2018

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAP du Corps de Commandement,

► La préparation d'une CAP ne peut se faire dans de bonnes conditions que si les délais sont respectés et si une bonne communication est faite en amont! Il s'avère qu'à la date du 07 Mars 2018, nous n'avons reçu les listings de demande de mutation qu'en fin de journée. Vous conviendrez aisément que cela pose quelques difficultés pour une préparation optimale et une bonne gestion des dossiers! Pourtant, le SNCP-CFDT n'a cessé de réclamer un renfort conséquent de personnels administratifs à la DAP ce qui permettrait de désengorger les services et de faciliter le travail de chaque personnel !

► Le SNCP-CFDT tient aussi à revenir sur le calendrier des CAP et certaines dates programmées pendant les congés scolaires! Même si nous comprenons vos difficultés, nous réitérons cette demande de respecter au mieux ces dates. Le calendrier n'étant pas définitif, nous souhaitons qu'il puisse être revu.

► Le SNCP-CFDT s'étonne que pour une CAP non profilée, peu de postes vacants figurent dans le listing... Pourtant, s'agissant d'une CAP ouverte les agents ont pu postuler via Harmonie, aussi nous demandons à ce que tous les postes vacants soient effectivement étudiés lors de cette CAP! De nombreux établissements vont devoir attendre plus d'un an avant de voir les postes vacants publiés alors même que les postes libérés lors de la dernière CAP n'ont pas été publiés. Le SNCP-CFDT demande donc afin d'éviter l'injustice de postes offerts aux sortants d'école qu'une seconde CAP de non-profilés soit organisée en 2018.

► Pour faire suite une nouvelle fois au relevé de conclusions signé par l'« ancien » Garde des Sceaux relatif à la réforme statutaire de la filière du corps de commandement, le SNCP-CFDT s'interroge sur la suite qui va être donnée à celui-ci! Alors qu'une information a été donnée par la DAP en Janvier 2018 sur le sujet, les organisations syndicales devaient être consultées afin de mettre leurs avis! Rien à ce jour? Que doit-on en penser?

En tout état de cause, le SNCP-CFDT s'oppose farouchement à ce relevé et demande l'abandon de celui-ci! Le SNCP-CFDT n'acceptera pas une réforme injuste qui divise les officiers. Le SNCP-CFDT demande une réforme équitable et demande le passage de tout le corps de commandement en catégorie A et le passage de tout le corps d'encadrement et d'application en catégorie B.

Pour le SNCP-CFDT
Les représentants en CAP
David FROC et Eric FIEVEZ